

Actualités

CAPA Hors-classe des agrégés : vaincre les dernières résistances !

La CAPA Hors-classe des agrégés s'est tenue le vendredi 5 mai. La liste des collègues proposés pour être promus en CAPN (prévue du 27 au 29 juin) y est établie, en fonction d'un barème national. L'avis du recteur y tient une place prépondérante. Au prix d'importants conflits, ces dernières années, entre les élus et l'Administration, **nous obtenons désormais, chaque année, l'inscription sur la liste rectorale de la quasi-totalité des collègues du 11^{ème} échelon bénéficiant de deux avis au moins « Favorable ».**

Malgré des évolutions positives pour les carrières des collègues (déroulement d'une carrière complète sur deux grades désormais inscrit dans les statuts), les avis des chefs d'établissement et IPR, dont nous démontrons depuis des années le caractère souvent injuste, jouent encore, dans l'attribution de l'avis « Exceptionnel » du recteur, un rôle déterminant. Et dans certaines disciplines comme les

mathématiques ou l'espagnol, les corps d'inspection continuent à retarder l'accès à la hors classe de collègues qui, sans avoir démérité, ne se signalent pas particulièrement au-delà de leurs classes ou, n'ayant pas été revus récemment, pâtissent de difficultés anciennes. Cette pratique va à l'encontre de la note de service. Les élus SNES-FSU la dénoncent systématiquement, en soulignant les disparités ainsi créées entre les disciplines. Ils ont en particulier défendu les dossiers de chacun des collègues du 11^{ème} échelon que l'inspection, malgré deux avis « Favorable », entendait priver de l'avis « Exceptionnel » qui leur garantit ensuite l'accès le plus rapide à la hors-classe. Ils ont obtenu 12 avis « Exceptionnel » et « Remarquable » supplémentaires. **Suite aux interventions des élus SNES-FSU, au final, 92% des collègues promouvables du 11^{ème} échelon sont ainsi inscrits sur la liste rectorale cette année.**

Maud Ruelle-Personnaz

Phase d'ajustement des TZR : la mobilisation collective s'impose !



Cette année, la phase d'ajustement (instance paritaire examinant les affectations à l'année des TZR en fonction des supports disponibles, du barème et des préférences formulées) est prévue du 4 au 6 juillet. **Le rectorat entend donc anticiper, davantage encore que les années précédentes, une opération qui s'appuie sur les supports disponibles connus au moment de la préparation des groupes de travail.** Or, la remontée auprès du rectorat des besoins dans les établissements ne peut s'opérer qu'après la tenue des conseils d'enseignement, lorsque les résultats du mouvement INTRA sont connus. Sans supports suffisamment nombreux, très peu de collègues pourront être affectés selon leur barème et leurs préférences.

Ce calendrier anticipé qui, de surcroît, ne prévoit qu'une seule journée de préparation pour les élus, trahit une volonté de saper les droits des personnels, en vidant de son sens une instance paritaire. L'Administration aura, plus encore que les années précédentes, le loisir d'affecter, au cours de l'été, de nombreux TZR selon les nécessités de service et au mépris de leurs droits ! Non content de sacrifier les TZR demandeurs d'une affectation à l'année, le rectorat entend « affecter concomitamment les non-titulaires afin de préparer au mieux la rentrée 2017 pour les élèves ». Certains supports « plus attractifs » se verraient attribués prioritairement aux non-titulaires nouvellement recrutés dans une « démarche de fidélisation ». C'est proprement scandaleux ! Si le SNES-FSU revendique une amélioration des conditions d'emploi des non-titulaires, il ne peut admettre que celle-ci puisse s'effectuer au détriment des personnels titulaires de la Fonction Publique ! Alors que les TZR paient déjà au prix fort la crise de recrutement qui s'intensifie dans l'académie, la réponse du rectorat augmente sérieusement nos doutes sur les moyens mis en œuvre pour enrayer ces difficultés. **Un calendrier arbitrairement contraint, une mise en concurrence déloyale, est-ce ainsi que le rectorat de Versailles entend rendre attractive notre profession ?**

À l'initiative du SNES-FSU, qui a dénoncé de nombreuses fois ce calendrier, une délégation intersyndicale a été reçue le 31 mai en audience au rectorat pour obtenir le report d'une à deux semaines de la phase d'ajustement, et disposer d'un nombre suffisant de supports afin d'affecter au mieux les TZR. C'est une fin de non-recevoir qui nous a été opposée. Afin de créer le rapport de force nécessaire pour défendre la phase d'ajustement, **il importe désormais de se mobiliser collectivement** pour ne pas assister à une nouvelle dégradation de cette mission indispensable au fonctionnement du service public d'éducation.

Que vous soyez TZR en colère ou collègue solidaire, dénoncez cette attaque inadmissible contre les TZR et participez massivement à l'opération TZR en colère !

Vous trouverez toutes les informations sur notre site www.versailles.snes.edu – rubrique « Catégorie » puis « TZR ».

Sophie Macheda et Pascale Boutet



TZR : FORMULEZ DES PRÉFÉRENCES POUR LA PHASE D'AJUSTEMENT

Pour formuler des préférences (si vous ne les aviez pas saisies sur SIAM au moment des vœux pour le mouvement intra ou si vous souhaitez les modifier), utilisez **l'annexe 1 à la circulaire TZR (formulaire papier)** qui est à retourner à la DPE pour le **20 juin**. **N'oubliez pas d'en envoyer une copie à la section académique du SNES-FSU Versailles !** Toutes les informations sur notre site www.versailles.snes.edu – rubrique « Catégorie » puis « TZR ».



Actualités

Les élus du SNES-FSU au travail



Les élus SNES-FSU au rectorat de Versailles - mars 2017

La période des mutations suscite toujours des appréhensions légitimes chez les demandeurs. Pour les élus du SNES-FSU, désignés lors des élections professionnelles, le mouvement intra-académique constitue une période d'intense activité. Immersion dans le quotidien des commissaires paritaires académiques.

Les élus du SNES-FSU étaient en force au rectorat, le 12 mai dernier, premier jour du Groupe de travail (GT) consacré à l'examen des vœux et des barèmes. Il s'agissait en effet pour eux, comme chaque année, de faire montre de leur détermination à défendre les intérêts des collègues de l'académie. La déclaration préalable du syndicat, combative et argumentée – deux qualités que les autres organisations peinent décidément à concilier ! –, donnait indéniablement le ton.

PAS LE TEMPS DE CHÔMER !

Une fois achevée la décisive bagarre relative à la méthode de travail, le GT a procédé à l'examen systématique, discipline par discipline, des vœux et des barèmes de chaque demandeur. Difficile à croire, vu la masse de dossiers à examiner, mais telle est bien la réalité !

Le travail préparatoire abattu à la section académique les jours précédant le GT (près de 5000 demandeurs de mutation cette année !) a permis de distinguer les demandes ne posant aucun problème de celles qui nécessitent un complément d'information et de celles qui sont manifestement entachées d'erreurs.

En séance, les commissaires paritaires du SNES-FSU – seuls véritables acteurs face à l'Administration – prennent note des réponses à leurs questions écrites envoyées préalablement, interviennent pour faire rétablir le barème exact, et à l'issue des GT, informent les syndiqués et tous les collègues qui s'adressent au SNES-FSU.

DES ENJEUX FONDAMENTAUX

La première exigence du SNES-FSU, c'est que les règles communes, gage de l'égalité de traitement entre les collègues, soient respectées par l'Administration.

Mais la défense des droits individuels des collègues – pour légitime et nécessaire qu'elle soit – ne résume pas à elle seule l'action du SNES-FSU dans les commissions paritaires. Les barèmes des candidats ont pour fonction de les départager quant à leur droit à obtenir tel ou tel poste : si un barème est erroné, ce sont tous les demandeurs d'une discipline qui risquent d'être lésés dans quelques semaines, au moment des affectations. Si un demandeur est affecté au projet sur un poste auquel il n'a pas droit, ce sont parfois une bonne dizaine de collègues qui sont concernés par cette erreur de l'Administration.

=> Pour l'ensemble des collègues, choisir le SNES-FSU lors des élections professionnelles est donc bien essentiel.

Jean-François Claudon



VÉRITÉ ET CONTRE-VÉRITÉS SUR LE MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

« Les commissions paritaires ne servent à rien »...

FAUX

Les barèmes de tous les candidats sont vérifiés scrupuleusement par les élus SNES-FSU. Ancienneté de poste, échelon, bonification TZR ou stagiaire, extension... : tout est passé au crible. Cette année il a, par exemple, fallu plus de quatre heures pour contrôler les vœux et barèmes des collègues d'anglais !

« Le mouvement est truffé de passe-droits »...

FAUX

Les commissaires paritaires du SNES-FSU exigent que les décisions de l'Administration soient conformes aux règles. Par leurs interventions, ils assurent l'égalité de traitement entre les demandeurs de toutes les disciplines.

« Si tu veux être défendu efficacement, adresse-toi au SNES »...

VRAI

Les commissaires paritaires du SNES-FSU, désignés lors des élections professionnelles, sont largement majoritaires au sein des FPMA et ils sont les seuls à débusquer les erreurs de l'Administration. Dans les faits, le groupe de travail sur les vœux et barèmes serait une vulgaire chambre d'enregistrement si les élus du SNES-FSU n'y siégeaient pas !

Témoignage d'un élu SNES-FSU

« Cette année, les blocages de postes pour les stagiaires n'empêchent pas la réaffectation au plus près des collègues en mesure de carte scolaire. Rien à voir avec l'an dernier où l'on était monté au créneau face à l'Administration pour rétablir les collègues dans leur droit. C'est bien la preuve que notre travail finit par payer ».

Mathieu Besmier, professeur d'anglais au lycée J. Monnet, La Queue Lez Yvelines (78)

COP ET DCIO - PSYEN

BILAN D'UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT RICHE EN ÉVÉNEMENTS

À l'approche du bilan de l'année scolaire 2016-2017, rappelons les victoires du SNES-FSU pour la Profession :

- **Création du corps unique en février 2017** avec parution du décret et de textes d'application qui confirment notre statut de psychologue et qui précisent nos missions.
- **Premier accès à la hors-classe des CO-Psy**, futurs psychologues du second degré, qui répare une injustice puisque les CO-Psy en étaient privés. Ils sont désormais dans la règle commune, aux côtés des professeurs et des CPE.

MAIS nous avons eu des revers inacceptables :

- **Abaissement à 7%**, au lieu des 10% promis et actés en CAPN, des promus à la hors-classe, ce qui empêchera des collègues, qui avaient allongé leur temps d'activité, d'y accéder avant le départ à la

retraite.

- **Sélection et nomination locale des DCIO**, sans transparence des critères de recrutement et réduisant la CAPA à une chambre d'enregistrement du classement de l'Administration. Ajoutons que le Ministère a refusé d'accorder la hors-classe aux nouveaux DCIO.

D'autre part, **la carte des CIO de l'académie continue à se mettre en place**, avec des regroupements de CIO, et donc en parallèle, des fermetures, dont certaines pourraient être évitées (ex : Sartrouville), tandis que d'autres CIO attendent un relogement à la hauteur des effectifs du personnel, du public et des besoins (ex : Cergy et Pontoise).

Force est de constater qu'il faudra continuer à se battre pour se défendre !

Cécile Chérouvier